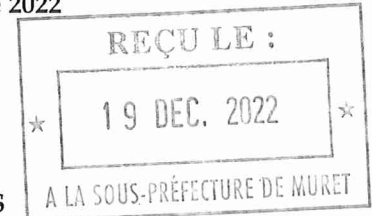


MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022



DOSSIER N° 2022-86 : TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

L'an deux-mille-vingt-deux, le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAGARRIGUE Pierre, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine -
CAPOUL Sabine - MM. DAURE Nicolas -. FRONTEAU Joris - Mme
LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique
- PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à M. LAGARRIGUE Pierre
M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à Mme BENAZET
Nadine
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme PERONNET
Odile
M. GALIAY Jean Sébastien ayant donné procuration à Mme TORILLON
Martine.
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme LAFARGUE
Claudine
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. FRONTEAU Joris
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAPOUL Sabine

M. le Maire propose une modification de la délibération n° 2022-63 du 4 octobre 2022 des tarifs des manifestations culturelles à la suite d'une observation de la trésorerie afin que les tarifs pleins et réduits à 5 € aient bien des carnets à souche différents.

La commune du Fousseret fixe les tarifs des manifestations culturelles se tenant dans les salles ou espaces publics communaux, de la manière suivante :

Tarif plein, carnet à souche orange :	15 € pour les adultes, selon le type de spectacle
Tarif plein carnet à souche jaune :	10 € pour les adultes, selon le type de spectacle.
Tarif plein carnet à souche rouge :	8 € pour les adultes, selon le type de spectacle.
Tarif plein carnet à souche violet lila :	5 € pour les adultes, selon le type de spectacle.
Tarif réduit carnet à souche bleu clair : selon le type de spectacle.	5 € pour les chômeurs, étudiants, enfants jusqu'à 16 ans,
Tarif super réduit carnet à souche vert : selon le type de spectacle.	3 € pour les enfants jusqu'à 16 ans, chômeurs, étudiants
Tarif gratuit carnet à souche blanc : selon le spectacle.	0 € pour favoriser la culture pour tout type de public,

L'application de tel ou tel tarif sera décidée par la municipalité en fonction du spectacle.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver les tarifs des manifestations culturelles organisées dans les salles ou espaces communaux et détaillés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : d'annuler la délibération n°2022-63 du 4 octobre 2022 et de la remplacer par la présente délibération 2022-86 fixant les tarifs des manifestations culturelles municipales, détaillés ci-dessus.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Maire à appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 12 décembre 2022

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.